



COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL

Le 26 février 2019 – procès-verbal de la séance plénière

Présents :

CLDR : le Bourgmestre-président et 31 membres (liste de présences disponible au secrétariat de la CLDR)

Administration communale : Delphine Deblaer, Laurent Periquet

Fondation Rurale de Wallonie (Organisme d'accompagnement): Martine Gilles, Dimitri Phukan

Bureau Drea²m (Auteur de PCDR) : Alexandre Pierard, Thomas Fages

Excusés :

CLDR : 15 membres

SPW-DGO3 : Louis Nicodème

Ordre du jour

- ✓ Accueil des nouveaux membres de la CLDR
- ✓ Visite de l'atelier rural sur le site Agricœur
- ✓ Etat d'avancement des projets du 2^e PCDR encore en exécution de conventions DR
- ✓ **Retour des avis CLDR sur la programmation des projets en lots 0-1-2-3**
- ✓ **Présentation par Drea²m de 4 fiches-projets du lot 1 et avis de la CLDR**
- ✓ Divers, agenda

Les annexes à ce pv et tous les documents de travail de la CLDR se trouvent en ligne sur

www.lbv2030.info/cldr

(Le ppt de conduite de la réunion est en annexe 1).

1. PV de la réunion du 22/01/2019, approuvé en séance.
2. Accueil des nouveaux membres de la CLDR (ppt en annexe 2)

Une information leur a été donnée par la FRW sur les principes d'une opération de développement rural (ODR), sur la procédure d'élaboration d'un PCDR, sur le fonctionnement de la CLDR (ROI), sur le travail déjà réalisé à ce jour (stratégie de développement définie, programmation des projets en lots).

3. Visite de l'atelier rural

L'occupant est l'institut Hotzones Solutions, centre de formations pour les primo intervenants en cas de catastrophes.

Des retombées économiques locales sont assurées dans les domaines de l'HORECA, des commerces et des services.

Une convention d'occupation existe jusqu'en 2022.

4. Etat d'avancement des projets du 2è PCDR encore en exécution de conventions DR

- Les travaux auront lieu en 2019 pour la construction de la maison de village à Villers-Perwin, pour l'aménagement des liaisons lentes entre Mellet et Frasnes ainsi qu'entre Rèves et Frasnes.
- L'aménagement d'une maison de village de grande capacité et d'un parking sur le site Agricœur est toujours au stade de la réflexion.

5. Retour des avis CLDR sur la programmation des projets en lots 0-1-2-3

7 membres CLDR ont fait des remarques.

Programmation	Fiche projet	Proposition modification
Lot 1	Création d'un lieu de convivialité intergénérationnel au complexe sportif (plaine de jeux)	Projet pas précis → Lot 2
	Créer un lieu d'activité citoyenne, intergénérationnel et de service	Projet pas précis → Lot 2
	Aménager le parc de Dobbeleer	A réaliser en parallèle avec les projets liés au complexe sportif afin qu'il n'y ait pas de redondance → Lot 2
Lot 2	Maison de village avec une salle de grande capacité	Si abandon Agricœur → Lot 1
	Développer un système de rang scolaire	Projet peu couteux → Lot 1
	Création d'un lieu d'hébergement des mouvements de jeunesse à Rèves sur le site de l'Institut Sainte Marie	Projet peu couteux → Lot 1
Lot 3	Développer un hébergement touristique adapté au profil de la commune et créer des parcours thématiques permettant de découvrir le territoire	Forte demande pour hébergement → Lot 1 Parcours thématiques → Lot 1
	Aménager la liaison cyclable vers le Collège de Rèves (via Cadeau - recyparc)	Top priorité → Lot 1 ou Lot 2
	Sécurisation des abords des lieux fréquentés	Top priorité // avec PCM → Lot 1 ou lot 2
	Reconvertir partiellement l'église de Frasnes	Si urgence → Lot 1

+ Promouvoir des pratiques culturelles telles que la réintroduction de bocages, la limitation des engrais et pesticides, la rotation des cultures → Proposition projet en Lot 1 à travailler avec **GT Biodiversité**

+ Développer la **mobilité lente** → Proposition projet à travailler avec **GT Cheminements lents**

+ **Améliorer la gestion des maisons de village** → Passage lot 0 ? car création commission communale associations

Une membre de la CLDR a reporté sur la carte de l'entité la localisation des projets (en annexe 3). On peut ainsi se rendre compte de la répartition spatiale des projets. On constate qu'ils sont plus nombreux sur le centre de Frasnes. Il est à noter que les PCDR précédents avaient développé des projets dans tous les villages (espaces publics, maisons de village ou multiservices).

6. Présentation de 4 fiches-projets du lot 1 et avis de la CLDR

L'Auteur DREA2M présente sa réflexion sur le contenu de 4 fiches –projets (voir annexe 4). Les avis des membres de la CLDR sont récoltés au sein de 4 tables de travail animées par le bureau Drea²m ou la FRW.

Synthèse des réflexions des 4 tables de travail

1. Fiche-projet « Aménagement du parc De Dobbeleer »

L'élément positif du projet est de restaurer un parc, un milieu naturel et rendre l'espace agréable, calme et convivial. **Un point négatif serait d'y installer des activités bruyantes**, tant pour la faune que pour la quiétude générale des lieux :

- Les parcours Vita devraient être sur le site du centre sportif.
- Les jardins partagés devraient plutôt se concentrer proche de l'épicerie sociale ou à la Cellule solidarité/emploi ou sur le site d'Agricœur (éviter la redondance de fonctions sur trop de sites différents).
- La ferme pédagogique n'a pas vraiment sa place dans le parc.

Il conviendra toutefois de **trouver l'équilibre entre calme et attractivité** suffisante (les habitants doivent s'approprier cet espace).

Le parc est situé au cœur du village et joue **le rôle de liaison** d'agrément (parc traversant) entre des fonctions :

- Carrefour des banques/home/Delhaize
- La liaison vers la maison communale doit être ré-ouverte. Cette liaison était une réalité historique car elle permettait à Madame De Dobbeleer de rejoindre l'Eglise. S'il n'est plus possible de passer sous la chambre échevinale, le passage par la prairie longeant la ferme de l'Enclôître vers la Cour Mondez est à envisager.
- La liaison vers le centre sportif est importante et celle vers la N5 peut être importante toutefois il ne semble pas nécessaire de dédoubler le chemin existant. Il faut choisir entre le sentier existant et la traversée du parc.

Les **sentiers de liaison doivent être durables et utilisables par tous les temps et par tous** (PMR). Un revêtement dolomie n'est pas idéal quand il pleut et nécessite beaucoup d'entretien. Un béton poreux pourrait convenir mais son aspect durable et naturel doit convaincre. Cela doit être possible d'y faire de la trottinette ou de courir à travers le parc.

Les sentiers doivent être identifiés en fonction de leur usage possible (par exemple si un sentier n'est pas praticable pour des poussettes, le signaler à l'entrée du sentier).

Le balisage des sentiers doit être mis en cohérence avec le GAL des 4 Bras.

Les chemins doivent être accompagnés de poubelles et bancs (déchets/canettes autour du Delhaize).

Il faut **définir le statut à ce parc** : espace public ? ouvert jour et nuit ? Zone privative pour les habitants ? les animaux de compagnie sont-ils bienvenus ?

Pourquoi ne pas récupérer des eaux de pluie (centre sportif/château/...) pour alimenter un point d'eau.

Pour **favoriser l'appropriation de l'espace par les habitants**, des événements pourraient y être organisés tels que des expositions d'artistes locaux, land art.

Il pourrait y avoir des **activités découverte de la nature** pour sensibiliser à la fragilité du milieu naturel. Respecter les périodes de nidification (éventuellement interdire l'accès à certaines zones à certaines périodes pour respecter le rythme de la nature).

La thématique des aménagements pourrait être Nature/Art/Sérénité

Prévoir des hôtels à insectes.

Créer un balisage pédagogique (version sobre, intégrée dans le parc).

Un lieu pour la pratique du Yoga, Thaï chi (espace zen) pourrait être prévu. Attention à la compatibilité avec la crèche.

Il serait intéressant de développer une charte graphique identifiante. Peut-être en lien avec celle d'autres espaces publics/nature.

Inspiration :

- Sentier de l'Etrange à Elezelle
- Lac de Bambois
- Site de la sucrerie à Genappe
- Parc de la Serna à Jumet

2. Fiche-projet « Création d'un espace intergénérationnel de convivialité au complexe sportif »

Le titre de la fiche est-il adapté ?

Ajouter la création d'un skatepark.

Améliorer le sentier existant entre le complexe sportif et le Delhaize

Revoir le positionnement des équipements sportifs. Il serait souhaitable de les positionner sur l'espace situé entre la rue JB Loriaux et les terrains de tennis.

Placer l'aire de jeux complémentaire à la place des équipements sportifs (carré en pointillé orange). Permet aux parents/grands-parents de surveiller leur enfants/petits-enfants.

Stationnement considéré comme inutile et trop coûteux (place disponible le long de la N5).

La « voirie » traversant le complexe de la Chaussée de Bruxelles à la rue JB Loriaux est dangereuse. Prévoir une interdiction de passage pour les voitures au milieu du parking/voirie.

Autres remarques en lien avec les projets en cours de réalisation (lot 0) :

- Les aires de jeux doivent convenir à tous les âges (petit, moyen, grand) ceux de la fiche projet mais aussi ceux portés par la régie communale autonome.
- Les terrains de tennis et de padel sont mal positionnés. Il aurait été préférable d'y installer une plaine de jeux en face de l'Horeca.

3. Fiche-projet « Développer les liaisons lentes depuis la N5 vers le centre de Frasnes » **Mieux réfléchir la fiche projet pour qu'elle traite réellement des liaisons lentes depuis le centre vers la N5, pas de l'aménagement de la N5.**

Ces liaisons lentes doivent être pensées au regard des autres projets urbanistiques à l'étude et des schéma d'orientation communaux, notamment le SSC et les réflexions menées en CCATM.

Préférer des aménagements légers vu les budgets annoncés.

Marquer la lisibilité des cheminements cyclistes sur l'entité. Proposer un balisage uniforme avec une identité graphique propre pour toutes les liaisons lentes du centre de Frasnes, et de l'entité.

Garder des accès aux voitures et du stationnement là où c'est nécessaire (commerces, habitations...).

Ajouter sur le schéma les liaisons entre le parc de Dobbeleer, le complexe sportif et l'AD de Frasnes (si existante).

Pistes birectionnelles sur la N5

- Evaluer le coût / bénéfice vu les budgets annoncés. La CLDR met en doute l'utilité d'un aménagement aussi coûteux et les possibilités de réalisation vu qu'il s'agit d'une voirie régionale.
- Réfléchir cet aménagement dans le cadre de l'aménagement de la chaussée complète (FP boulevard urbain), le sortir de cette fiche projet.
- Envisager dès à présent de retracer et de réfectionner les pistes existantes.

Rue de l'Encoître

- A développer comme une liaison lente parallèle à la N5.
- Ok pour supprimer l'accès aux voitures dans la portion château de Dobbeleer / N5 jusqu'à hauteur du home Notre Dame de Banneux qui accueille des personnes avec des problèmes de motricité lourde. Un centre de jour viendra également s'y implanter avec un charroi supplémentaire.
- Ne pas mettre une partie de la rue de l'Encoître (au Nord-Ouest) en sens interdit, pour permettre le passage des ambulances, livraisons et services vers l'Institut Notre-Dame de Banneux.

Rue Loriaux

- Ne pas mettre la rue à sens unique. Cela augmentera la vitesse et créera des problèmes d'accès au centre de Frasnes.

Autres propositions

- **Une fiche projet liaisons lentes par village.**
- Fiche projet pour mieux exploiter les chemins de remembrement et y diminuer la présence des voitures et leur vitesse.

4. Fiche-projet « Création d'un lieu citoyen d'activités intergénérationnelles et de services »

Le porteur de projet est le service de cohésion sociale de la commune en lien avec le CPAS. Il ne s'agit pas d'un projet de maison de village (lieu pour la vie associative).

Le projet vise à créer un pôle citoyen d'attractivité, de partage, d'échange, de mixité sociale, culturelle, générationnelle. Des espaces de services et d'activités à destination des citoyens et des usagers du territoire bonsvillersois.

Une première étape pour la réalisation de cet espace pourrait être la mise en place d'une plateforme de volontariat.

Le contenu de la fiche projet doit être retravaillé par le porteur de projet pour bien le décrire, le justifier, pour bien pouvoir l'évaluer en terme d'indicateurs de résultat. Dans la description du projet, il ne faut pas cloisonner les espaces dédiés aux jeunes ou aux aînés.

Le service de cohésion sociale va mener une large consultation des jeunes entre 13 et 26 ans. Ils seront associés au projet.

Prévoir des espaces de stockage.

Attention aux normes AFSCA pour l'atelier cuisine.

Intéressant d'avoir un atelier vélos et un repair café.

Autres réflexions :

- Pourquoi avoir choisi le bâtiment du CPAS, rue J.Loriau ?
- Risque d'avoir trop de bâtiments à gérer, à entretenir par la Commune ? (cf site Agricœur, cité administrative, château De Dobbeleer).

7. Agenda

Prochaines réunions plénières de la CLDR :

- Le 27 mars à 19h30
- Le 23 avril à 19h30

Dates à fixer (en mars) :

- GA passeurs de mémoire
- GT cheminements lents
- GT biodiversité

Pour le secrétariat de la CLDR,
Martine Gilles & Dimitri Phukan
Fondation Rurale de Wallonie (FRW)